

DEPARTEMENT DU NORD

**ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE**

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2024-098

Objet : Feu d'artifice du samedi 13 juillet 2024

ARRÊTE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-2 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures de police afin d'assurer le bon déroulement des **du feu d'artifice du 13 juillet 2024** :

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

STATIONNEMENT :

Le stationnement sera interdit de part et d'autre de la rue du 8 mai (RD55), depuis l'intersection de la rue d'Herzeele (RD17) jusqu'au numéro 32, et ce, **le samedi 13 juillet 2024 de 18h à 24h environ**.

CIRCULATION :

La circulation sera interdite rue du 8 mai (RD55), depuis le rue d'Herzeele (RD17) jusqu'à l'intersection de la Steen Straete (VC304), et ce, **le samedi 13 juillet 2024 de 20h à 24h environ**

- Des barrages seront mis en place par les services municipaux ;
- Une déviation sera mise en place comme suit :

Les véhicules venant de Wylder (RD55) seront déviés par la Steen Straete (VC304), puis la rue d'Herzeele (RD17) et inversement.

ARTICLE 2 : Ces restrictions et interdictions prendront effet dès la mise en place des panneaux de signalisation temporaire par les services municipaux et jusqu'à leur retrait.

ARTICLE 3 : Les interdictions de stationner et de circuler ne s'appliquent pas aux véhicules de secours, de gendarmerie, des médecins de garde, des services municipaux et aux organisateurs des concerts.

ARTICLE 4 : Tous les véhicules en infractions sont considérés en stationnement gênant (R417-10 du Code de la route) et pourront être enlevés aux frais de leurs propriétaires.

ARTICLE 5 : La Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :

Aux riverains

Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT,

Madame la Responsable Arrondissement Voirie de DUNKERQUE,

Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,

Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,

Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,

Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,

Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.

Fait à WORMHOUT, le 23 mai 2024
Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 23/05/2024
Le Maire,
David CALCOEN



Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT

Pour le Maire,
l' Adjoint délégué
Florence DEHONDT